



# BASSINS

## Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 24 août 2020 à 17h30

- Décide d'approuver l'avant-projet de construction projeté sur la parcelle N°872, sise rue de la Ravière ;
- Décide d'approuver le préavis N°08/20 relative à la vente d'actions de la Romande Energie pour ristourne des comptes 2014-2015 ;
- Décide de maintenir le taux d'imposition à 72.5 % en 2021 ;
- Décide d'accepter la dénonciation du bail de Salt Mobile SA pour le 31 décembre 2021 ;
- Décide de se définir sur une offre d'achat reçue pour l'ancien local du feu en temps utile, la Municipalité se penchant sur l'avenir et l'entretien généraux des bâtiments communaux ;
- Décide d'étudier la création d'un espace de loisirs au terrain de football, afin de d'établir un préavis municipal ;
- Décide de soumettre à une enquête administrative l'installation d'un arrêt de bus en bois à l'arrêt de la piscine et de l'intégrer au budget 2021 (Chf 13'000.-ht)
- Décide de convoquer les AMF – suite à leurs contestations de coupure dans leur tarif-horaire - afin de répondre à leurs différentes interrogations ;
- Décide de confirmer des travaux de réfection de la toiture du réduit de la Chaumette pour un montant de Chf 16'400 ttc ;
- Décide d'établir l'ordre du jour du Conseil communal du 03 septembre 2020, pour proposition au Président.

La Municipalité